

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-347 du 26 Août 1986

portant nomination du Camarade Henri F. AGOSSA en qualité de Conseiller Culturel à l'Ambassade de la République Populaire du Bénin en Union des Républiques Socialistes Soviétiques à MOSCOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 19 Août 1986 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 20 Août 1986,

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Henri F. AGOSSA est nommé Conseiller Culturel à l'Ambassade de la République Populaire du Bénin en Union des Républiques Socialistes Soviétiques à MOSCOU.

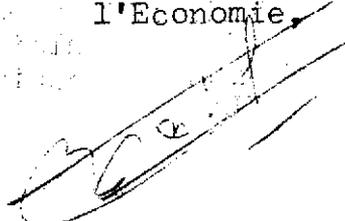
Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prendra effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Août 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et de
l'Economie.



Hospice ANTONIO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CPC 4 PPC 2 MFE-MAEC-MTAS 12
Autres Ministères 12 CEAP 6 IGE 4 DPE-DLC-INSAE- BCP 8 DCCT 1 GCONB 1
SPD 2 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 15 BN 2 DAN 2 INTERESE 1 JORPB 1.-